

Chères Saint-Cyriennes, Chers Saint-Cyriens,

Nous voici à notre 4<sup>ème</sup> numéro, qui concerne le conseil municipal du 14 juin 2016.

Le conseil concernait le P.L.U de notre commune. Il y a eu une commission urbanisme à laquelle nous avons été conviés. Je n'étais apparemment pas la seule à ne pas avoir reçu le mail de convocation pour cette commission. Et lors de l'appel téléphonique « rappelant » la commission, trop proche de l'heure à laquelle se tenait celle-ci, je n'ai pu que m'excuser pour mon absence.

Au sujet des délais de convocation ou d'envoi de documents nécessaires pour la préparation des conseils, je tiens à vous informer que la CASSB (communauté d'agglomération sud sainte Baume), ne s'en sort pas mieux. Nous étions nombreux à recevoir un SMS de « Rappel » (alors que nous n'avions pas eu l'Appel ?), pour une réunion concernant la LGV.

En sus, j'ai émis la suggestion qu'ayant reçu les documents par la poste le 9 juin en RAR, et que la poste ne les tenant à disposition que 48H après, c'est-à-dire le samedi 11 pour un conseil le 14, et qu'il faut prendre en compte des documents de plus de 500 pages, il serait judicieux de les envoyer un tantinet plus tôt : au vu de la réaction je crains fort que ma requête ne soit prise en considération.

Revenons à notre P.L.U. Les explications de l'équipe municipale et l'interprétation qu'elle fait du rapport du Commissaire enquêteur, rejoignent celles déjà connues lors de la lecture de l'annulation de notre Plan par la justice, ou même quelques rapports de la cour régionale des comptes : elle est propre à la municipalité.

Là où il est écrit « noir » elle y voit du blanc, là où il y a « contre-indication » elle y voit permission, et là où il y a désapprobation ou alerte, elle y voit satisfécits voire louanges.

D'ailleurs cette différence de vocabulaire s'est fait sentir lorsque, encore et encore une fois, j'ai voulu expliquer que Saint Cyr n'avait su que grossir sans savoir grandir et que les municipalités qui se sont succédées, se sont plus préoccupées de l'horizontalité que la verticalité. Madame la première adjointe a dit « on ne comprend pas ? », alors j'ai joint les gestes à la parole et demandé : « qu'est ce qui se passe lorsqu'un enfant ne fait que grossir, sans grandir ? » en écartant de plus en plus mes mains, et Mme Samat de répondre : « Eh bien il devient obèse ! ».

Je l'ai remerciée car elle a mis le bon mot sur les « maux » de Saint Cyr : notre ville souffre d'Obésité !

Ce vendredi à 16h30, j'ai mis pas moins de 30 minutes pour aller du skate-park à la gare ! Et quand j'ai comparé (relativement – bien entendu ! ramené aux nombres d'habitants !) nos embouteillages à ceux que j'ai vu en Ile de France, était une aberration, cela a provoqué l'hilarité générale ...

Pour finir, j'avais deux questions diverses /retour terrain : le mécontentement des commerçants des Lecques et le manque de communication qu'ils ressentaient vis-à-vis des changements effectués et à venir. Ainsi que des nouveaux plagistes qui apparemment manquent d'élégance vis-à-vis des anciens quant aux salaires dus. Là encore, le rôle d'une municipalité est de s'inquiéter en amont du sort des ressources humaines déjà existantes au sein d'une DSP (délégation de service public) afin d'anticiper ce genre de désagréments et de conflits qui auraient pu être facilement évités.

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition et à votre écoute, n'hésitez pas.

Au prochain numéro... Vos dévouées conseillères municipales : Elisabeth Lalesart / Stéphanie Leite